

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

Le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon siège à cette séance ordinaire ce lundi le dixième (10^e) jour du mois de janvier 2022, tenue à dix-neuf heures (19 h 00), par voie de visioconférence, tel que requis par l'arrêté 2021-090, du 20 décembre 2021. La séance étant diffusée via le facebook et le site web de la Municipalité et enregistrée via visioconférence zoom.

Participent à cette séance : Mesdames Joannie Bouchard et Martine Tremblay, ainsi que messieurs Gilles Harvey, Michel Kowalew, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Assistent également à la séance, madame la directrice générale, Sylvie Foster, ainsi que monsieur le directeur général adjoint, Gérald Bouchard.

NOTE COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DE NOTRE MRC

Monsieur le maire Sylvain Tremblay, fait le point sur les principaux sujets de l'ordre du jour de la dernière séance de la MRC de Charlevoix-Est.

Rés # 22-01-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption en y ajoutant le point suivant :

- Achat d'un radar pédagogique.

Rés # 22-01-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 DÉCEMBRE 2021

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 décembre 2021, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 20-01-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 DÉCEMBRE 2021

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 décembre 2021, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 22-01-04 COMPTES

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C2108685 à C2208714, L2100042 à L2200002, M0008674 et P2100416 à P2200024)	117 772,65 \$
- Salaires et rémunérations des employés et des élus	53 060,03 \$
- Frais de déplacement	409,42 \$
TOTAL	171 242,10 \$

Rés # 22-01-05 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 268, IMPOSANT LES TAXES POUR 2022

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement N° 268, imposant le taux des taxes pour l'année 2022.

Rés # 22-01-06 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME "SUBVENTION SALARIALE"

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière, pour un (1) emploi, dans le cadre du programme "Subvention salariale".

Madame la directrice générale, Sylvie Foster, ou la secrétaire, madame Christine Dufour, sont par la présente, autorisées à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 22-01-07 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME "INTÉGRATION À L'EMPLOI"

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière, pour un (1) emploi, dans le cadre du programme "Intégration à l'emploi 2022".

Madame la directrice générale, Sylvie Foster, ou la secrétaire, madame Christine Dufour, sont par la présente, autorisées à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 22-01-08 PRÉSENTATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME "D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIRS POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES 2022-2022"

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du "Programme d'accompagnement en loisirs pour les personnes handicapées 2022-2022".

Madame la directrice générale, Sylvie Foster, ou la secrétaire, madame Christine Dufour, sont par la présente, autorisées à signer tout document en rapport avec ladite demande.

Rés # 22-01-09 CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie municipale et diverses dispositions législatives* (LQ 2021, c. 31) (« P.L. 49 ») ;

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, les municipalités doivent constituer, conformément aux articles 278.1 et 278.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

CONSIDÉRANT que le conseil verra, conformément à la loi, à affecter annuellement les sommes nécessaires à ce fonds pour la tenue de la prochaine élection générale ;

EN
CONSEQUENCE, sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de créer un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

QUE ce fonds sera constitué des sommes affectées annuellement par le conseil, selon ce que prévoit l'article 278.2 LERM.

Rés # 22-01-10 AFFECTATION D'UNE SOMME AU FONDS RÉSERVÉ POUR LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION

CONSIDÉRANT que par sa résolution numéro 22-01-10, la Municipalité de Saint-Siméon a, conformément à l'article 278.1 LERM, constitué un fonds réservé au financement des dépenses liées à la tenue d'une élection ;

CONSIDÉRANT ainsi qu'en vertu de l'article 278.2 LERM, le conseil doit, après consultation du président d'élection, affecter annuellement au fonds les sommes nécessaires afin qu'il soit suffisant, l'année où doit être tenue la prochaine élection générale, pour pourvoir au coût de cette élection ;

CONSIDÉRANT que le coût de la prochaine élection générale est présumé au moins égal au coût de la dernière élection générale ou de celle précédant cette dernière, selon le plus élevé des deux, sous réserve des mesures particulières prévues à la loi pour l'élection générale de 2021 (qui ne doit pas être prise en compte) ;

CONSIDÉRANT que, conformément à la loi et après avoir consulté le président d'élection, le conseil affecte à ce fonds un montant de 4 000 \$;

EN
CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'affecter au fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection un montant de 4 000 \$ pour l'exercice financier 2022 ;

QUE les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même le fonds général de l'exercice.

Rés # 22-01-11 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Avis de motion est donné par la présente, par madame Joannie Bouchard, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement N° 269, modifiant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Rés # 22-01-12 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION N° 21-11-05

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'apporter la modification suivante à la résolution N° 21-11-05, soit :

- que l'employé devra donner un préavis écrit à son employeur de son intention ou non de reprendre son poste d'au moins trente (30) jours avant la fin de son congé sabbatique.

**Rés # 22-01-13 RATIFIER LE MANDAT ACCORDÉ À NOS PROCUREURS
DEVANT LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier le mandat accordé à nos procureurs pour nous représenter auprès de la Commission d'accès à l'information, la Loi obligeant les personnes morales à se faire représenter par avocat, dans le dossier # 1024720-J, qui se tiendra par visioconférence le 13 avril 2022.

NOTE BUDGET PARTICIPATIF

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la manière dont fonctionnera le « budget participatif ».

**Rés # 22-01-14 TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ DE LA MRC DE
CHARLEVOIX-EST**

CONSIDÉRANT que le mandat de transport collectif et adapté est attribué à la MRC de Charlevoix-Est et à son service de transport ;

- CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Siméon a l'obligation de participer au transport collectif et adapté de la MRC de Charlevoix-Est ;
- CONSIDÉRANT l'adoption des prévisions budgétaires pour 2022 du transport collectif et adapté de la MRC de Charlevoix-Est ;
- CONSIDÉRANT la tarification aux usagers est de 3,50 \$ par transport collectif et adapté à l'intérieur des limites de la MRC de Charlevoix-Est ;
- CONSIDÉRANT la tarification aux usagers est de 5,25 \$ par transport collectif et adapté se rendant dans les limites de la MRC de Charlevoix-Ouest ;
- CONSIDÉRANT les Chevaliers de Colomb de Saint-Siméon (Conseil 9035) nous apporte un soutien financier de 400 \$ par année pour ledit transport collectif et adapté ;
- À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Claude Poulin et résolu unanimement de défrayer notre quote-part au montant de 5 447 \$ pour le transport adapté par la MRC de Charlevoix-Est en 2022.

Rés # 22-01-15 PROJET PAVL-2021 – APPEL D’OFFRES POUR LES TRAVAUX SUR LA RUE DE LA CHAPELLE ET LE CHEMIN DE PORT-AU-PERSIL

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un appel d'offres public pour les travaux sur la rue de la Chapelle et le remplacement de deux (2) ponceaux sur le chemin de Port-au-Persil, dans le cadre du Programme PAVL-2021, dossier S58 - N° SFP 154217559.

Rés # 22-01-16 PROJET PAVL-2021 - ADOPTION DE L'ESTIMATION DES TRAVAUX SUR LA RUE DE LA CHAPELLE ET LE CHEMIN DE PORT-AU-PERSIL

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'estimation des coûts décrétés pour les travaux sur la rue de la Chapelle et le remplacement de deux (2) ponceaux sur le chemin de Port-au-Persil, dans le cadre du Programme PAVL-2021, dossier S58 - N° SFP 154217559, soit un montant de 1 766 700 \$.

Rés # 22-01-17 AUTORISER LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LE MTQ, RELATIVEMENT AU PROGRAMME « PAVL – DOSSIER JCY44786 »

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur le maire Sylvain Tremblay et la directrice générale madame Sylvie Foster, à signer la convention d'aide financière avec le ministère des Transports du Québec, relativement au « Programme PAVL – Dossier JCY44786, N°SFP : 154217862 ».

Rés # 22-01-18 DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS LES FINS DE SEMAINES

ATTENDU QUE lors de tempête les fins de semaine, l'employé en poste sur le déneigement procède au déblaiement des trottoirs avec notre équipement (chenillette) lorsque cela est possible ;

ATTENDU QUE lorsque cela requiert l'engagement d'une machinerie et des appels de services en supplémentaire, le conseil attendait au lundi suivant afin de minimiser les coûts ;

ATTENDU QUE le conseil désire, que lors de tempêtes, les trottoirs soient déblayés pendant les fins de semaines même si cela requiert l'engagement d'un souffleur ;

EN

CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu unanimement d'aviser le département des travaux publics de voir à l'embauche de personnel saisonnier pour assurer le convoi de sécurité lors d'opération de soufflage de neige des trottoirs les fins de semaines et ce, si la tempête est terminée dans la nuit du samedi au dimanche ou le jour suivant advenant un jour férié.

Rés # 22-01-19 ACHAT D'UN « RADAR PÉDAGOGIQUE »

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'un « radar pédagogique » pour installer à l'entrée « est » du noyau villageois.

Rés # 22-01-20 NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE SUR LE CCU

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Michel Kowalew, sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour combler le poste devenu vacant à la suite du départ de madame Thérèse Dufour-Savard. Son mandat prendra fin le 6 mars 2023.

Rés # 22-01-21 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 21-08

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise ;

POUR CE MOTIF, sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure sur la propriété qui devrait être érigée au 394 rue Cinq-Mars (matricule 5199-39-8777 et lot 6 434 795), aux fins de réputer conforme la construction d'un garage attenant situé en majeure partie dans la cour avant, alors que l'article 6.2.4-2° du règlement de zonage N°196 stipule que le garage attenant ou intégré peut excéder le mur avant du bâtiment principal dans une proportion de 0,27 mètre par mètre de largeur de la résidence, sans excéder 2,5 mètres.

Rés # 22-01-22 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 21-09

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émise ;

POUR CE MOTIF, sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la demande de dérogation mineure sur la propriété du matricule 5198 -07-0568 et lot 5 529 335, aux fins de réputer conforme un terrain ayant une profondeur moyenne de 35,05 mètres alors que l'article 4.6-1° du règlement de lotissement N° 197 stipule que celle-ci doit être de 75,0 mètres.

**Rés # 22-01-23 CENTRE DES LOISIRS DE BAIE-DES-ROCHERS :
INSTALLATION DE L'INTERNET**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'installation de « l'internet » au Centre des loisirs de Baie-des-Rochers.

**Rés # 22-01-24 CENTRE DES LOISIRS DE BAIE-DES-ROCHERS : ACHAT DE
MOBILIER**

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder de faire l'achat de mobilier au Centre des loisirs de Baie-des-Rochers. Qu'un budget de 2 300 \$ est alloué.

Rés # 22-01-25 DONN, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- Union des Municipalités du Québec (UMQ), cotisation 2022	710,71 \$
- ADMQ, 2 cotisations 2022 (plus taxes)	1 735,00 \$

CORRESPONDANCE :

- **SÉPAQ**
Réponse à notre demande de réunion relativement au Parc de la Côte-de Charlevoix auprès du MFFP.

Rés # 22-01-26 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 20 h 20.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale